




- Parce qu'en France, 15% de la population active, soit près de **4,5 millions des personnes** , y compris des **Travailleurs Indépendants (TI)**, souffrent de **Maladies Chroniques Évolutives (MCE)**.<sup>1</sup>
- Parce qu'au-delà de la santé, les MCE ont aussi des **répercussions sur l'organisation de l'activité professionnelle** et sa productivité.
- Parce que de nombreux TI atteints se voient contraints de **renoncer à leurs soins** pour faire face aux exigences de leur activité professionnelle.
- Parce qu'il existe pourtant **des aides et des solutions**, mais qu'elles sont encore trop méconnues des TI...



SoliD est un dispositif pilote déployé dans les **Bouches-du-Rhône**, créé à l'initiative d'un **collectif d'experts du Travail Indépendant** et de partenaires qui connaissent parfaitement toutes ses spécificités : juridique, professionnelle, médico-sociale, financière, organisationnelle.

On ne doit pas avoir à choisir entre sa santé et son activité professionnelle, c'est pourquoi SoliD a pour objectif d'aider les TI en situation de MCE à **concilier leur activité professionnelle et leur parcours de soin**.

Ses missions sont d'**informer**, de **soutenir** et d'**accompagner**.

 En région PACA, cela représenterait près de **65 000 Travailleurs Indépendants**

*Ce dispositif est pour le moment déployé dans les Bouches-du-Rhône, mais a vocation à être étendu à l'ensemble du territoire, ainsi qu'à tous les travailleurs indépendants, dans une démarche préventive visant à l'équilibre Activité Professionnelle et Santé du Travailleur indépendant.*

1. Les maladies chroniques, avis du Conseil Économique, Social et Environnemental présenté par Michel Chassang et Anne Gautier, juin 2019, VICAN 2, Mezza, Lhuillier, 2014, VICAN 5.